



La nouvelle doctrine américaine du *Space Power*

Le 12 février 2018, le budget de la défense américaine pour 2019 a été voté : il s'élèvera à 686 milliards de dollars, dont 9,3 seront alloués au budget de l'Espace (4,8 milliards pour les satellites, 2,4 milliards pour les véhicules de lancement, 2,1 milliards pour l'entretien et le reste pour les programmes classifiés). Cette augmentation record de 12% par rapport à 2018 et de 8 % de la part du budget consacrée au spatial de l'US Air Force montre que le Pentagone cherche à renforcer sa politique de Space Control.

La doctrine du *Space Control*, une composante du *Space Power*

L'idée du *Space Control* est apparue pour la première fois en 1988, théorisée par le lieutenant-colonel de l'US Air Force David E. Lupton¹. Elle fait partie des quatre composantes (le *space sanctuary*, le *space survivability*, le *space control* et le *high-ground*) de la doctrine du *Space Power* qui théorise l'Espace comme le vecteur de la puissance hégémonique américaine post-guerre froide. En effet, l'Espace est devenu, depuis les années 1950 et sa conquête, un moyen de rayonnement international mais aussi de surveillance. Il permet une supériorité tactique (matérialisée par exemple pendant la première guerre du Golfe par la balistique, le *Geospatial Intelligence*, ou encore le *GPS*) et l'*info-dominance* (grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, *NTIC*).

Le *Space Control* décrit quant à lui plus spécifiquement l'Espace comme véritable théâtre d'opérations dans lequel les industries sont amenées à exploiter ses ressources et à y faire des échanges commerciaux. Il faut donc l'occuper, le contrôler et le militariser au même titre que la terre, la mer et le ciel. Il repose sur cinq piliers : une structure logistique permettant de rendre les États-Unis omniprésents dans l'Espace, la présence des êtres humains, un système de surveillance spatial, un système d'armes et enfin, une vision à long terme des modalités d'organisation liées à la mise en place de ce contrôle. Le vote du budget de la défense américain révèle cette année l'accélération de la mise en application de cette doctrine dans l'Espace, désormais caractérisé de *defendable space*², domaine stratégique incontournable.

L'évolution de la doctrine : répondre aux menaces des nouvelles puissances spatiales

Face au contexte international changeant et à l'affirmation de la Russie, mais surtout de la Chine, dans le rôle de puissance spatiale, Washington annonce en novembre 2017 vouloir avancer sur les centrales solaires orbitales et le tourisme spatial. En parallèle, la *China Aerospace Science & Technology Corporation* communique sur une ambition de trente-cinq lancements pour 2018. La Chine est désormais la seconde puissance satellitaire mondiale avec 204 appareils en orbite contre 803 pour les États-Unis. Elle posséderait d'ici 2020 une couverture satellitaire globale comparable au système *GPS* ou *Galileo* avec le système *Bei-Dou-2*, travaille sur un satellite commun avec le Brésil et collabore avec l'Algérie, qui a lancé son premier satellite de communication en décembre 2017 avec une fusée *Chang-Zheng 3B* (équivalent d'*Ariane 5*).

Amendée cette année, la doctrine américaine du *Space Power* identifie plusieurs priorités dans le cadre de cette nouvelle course à l'espace. Le volet du *Space control* consacre des opérations, tant défensives qu'offensives, qui sont jugées nécessaires pour contrer voire empêcher des actions contre les systèmes spatiaux américains ou de ceux de leurs alliés. Les premières participent à la dissuasion par des plans de contrôle de l'espace qui permettent un recours à un large choix de moyens de réponse active ou passive en cas d'agression. Elles ont pour objet d'assurer l'accès à l'Espace et de protéger les moyens spatiaux civils américains d'attaques, d'interférences mais aussi de risques non-intentionnels³. Les secondes pourront quant à elles être de l'ordre du leurre, de la distorsion du jugement, du déni d'accès ou même de la falsification pour induire en erreur un adversaire potentiel, étatique ou non. Ces mesures pourront conduire en dernier ressort à détériorer ou même à détruire définitivement les capacités spatiales cibles pour garantir la liberté d'action des États-Unis dans l'espace.

Les tensions autour de la question de la conquête spatiale et de son contrôle ont été actées par des déclarations internationales. Les moyens pour y parvenir sont variés et se matérialisent par une doctrine, des actes, mais aussi par une bataille juridique de contournement du Traité de l'Espace (1967), qui légifère sur la question militaire, mais pas sur les entreprises privées.

Ces propos ne reflètent que l'opinion de l'auteur.

1 *On Space Power Doctrine*, Air University Press, Juin 1988.

2 Déclaration du général John Pletcher, en charge du budget, le 12 février 2018.

3 Débris spatiaux, interférences radio ou encore phénomènes naturels périodiques comme les radiations solaires.